

**Conseil Académique séance plénière
du
Mardi 09 Janvier 2018**

Noms et prénoms	Présence
JANKY Eustase (Président)	P
Collège A – Commission Recherche Pôle Guadeloupe	
GEOFFROY Michel	P
GASPARD Sarra	P
GROS Olivier	P
SAINTON Jean-Pierre	Procuration à M. GROS
Collège A – Commission Formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BILBA-BOURGUIGNON Ketty	P
COLLARD Martine	Procuration à M. GEOFFROY
MERIL Alex	P
Collège A - Commission recherche Pôle Martinique	
DANIEL Justin	P
JOSEPH Philippe	P
SMITH RAVIN Juliette	P
ROUVILLAIN Jean-Louis	Procuration à M. DANIEL
Collège A - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
LAPOINTE Julien	P
JEHEL Louis	Procuration à M. LAPOINTE
ROOS Christophe	P
Collège B - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
ANTOINE-JONVILLE Sophie	Procuration à M. GROS
CALIF Rudy	A
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BOUDHAU Marlène	P
CLERGUE Manuel	P
LEMOINE Soazig	P
Collège B - Commission recherche Pôle Martinique	
L'ETANG Gerry	Procuration à Mme SMITH RAVIN
MAINGE Paul-Emile	P
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
DORVILLE René	P
MEZEN Chantal	P
ROGERS Dominique	A

Collège C - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
JEAN-ALEXIS Célia	P
VERDOL Philippe	P
Collège C - Commission recherche Pôle Martinique	
GALY Karine	P
JO Louis-Félix	P
Collège D - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
JACQUET Nathalie	P
Collège D - Commission recherche Pôle Martinique	
DESERT Gérald	Procuration à Mme PELAGE
Collège E - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
AZEDE Catherine	P
LETIN Grégory	P
Collège E - Commission recherche Pôle Martinique	
BERNADINE Jean-Marc	P
PAJARD Anne	P
Collège F - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
COLLOT Moïse	A
Collège F - Commission recherche Pôle Martinique	
PELAGE Mirella	P
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BEHARY Franciane	A
VARDE Bruno	P
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
JEAN-BAPTISTE Pascale	Procuration à Mme METHELIE
METHELIE Nathalie	P
Doctorants - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
ODACRE Elisabeth	A
SOLVAR Sidney	A
Doctorants - Commission recherche Pôle Martinique	
CLAUDE Jean-Philippe	P
CONFLON GROS-DESIRS Patricia	P
Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
AL WARRAK Karen (<i>Titulaire</i>)	A
PARVIN Nicolas	P
BIABIANY Emmanuel	P
BOUGRER Maella	A
CHOLET Stéphane	Procuration à M. BIABIANY
DELESSY Marine	A

Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
LAGUERRE Claudy (Suppléant d'AUDAR Alvin)	P
BAROUT Gwénaëlle	A
TOUSSAY Yonella	A
HARRIGAN Jackenson	A
BOLIVARD Nathanael	A
TRESFIELD Anna-Léa	A
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
BENGOUBOU-VALERIUS Mendy	Procuration à M. GEOFFROY
MARTINEZ Dominique	A
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
DERUSSY Odile	A
ROQUELAURE Philippe	A
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Martinique	
MARIE-JOSEPH Pierre	A
QUENEHERVE Patrick	A
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
GROUGI Sophie	<i>Démissionnaire</i>
VENGETO Frédéric	A
Invités Pôle Guadeloupe (sans voix délibérative)	
VAILLANT Jean	A
Invités Pôle Martinique (sans voix délibérative)	
MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN Odile (VP Pôle Martinique)	P
BERTHET Dominique	P

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

(Début de la séance à 09h30)

1- PROPOS LIMINAIRES

M. le Président Eustase JANKY – Le quorum est largement atteint. Bonjour à tous les collègues de la Martinique et de la Guadeloupe. Je voudrais avant tout vous souhaiter une excellente année à vous, à vos parents et à vos proches. Je souhaite que le bon début de cette Université puisse continuer, que l'apaisement que nous avons connu ces derniers jours se poursuive afin que nos instances puissent fonctionner dans un climat serein. Le CAC est l'instance la plus agitée de toutes, je pense que le fait de parler fort est un signe de faiblesse. On peut parler tranquillement, se faire entendre et comprendre sans invectiver les collègues. Nous ne sommes pas là pour invectiver les autres mais pour discuter, échanger et avancer. Plus vous parlez fort, moins on vous écoute. Je souhaite qu'une même personne ne monopolise pas la parole parce que nous sommes relativement nombreux. Si quelqu'un souhaite s'exprimer, il faut qu'il pense à laisser la place aux autres collègues pour leur permettre de s'exprimer. Je souhaite aussi que les questions diverses ne soient pas nombreuses pour une même personne parce que si chacun de nous donne une question diverse, ça fera beaucoup. Je vous invite donc à un respect mutuel afin de pouvoir fonctionner non seulement pour le bien-être de l'établissement mais également pour atteindre nos objectifs. Nous n'avons qu'un seul objectif, celui d'accompagner nos étudiants le plus possible de manière à ce que le taux de succès s'améliore. Vous savez que le taux de succès en 1^{ère} année de Licence est très faible, grâce à « Parcours Sup », nous avons peut-être la chance d'avoir un taux de succès plus élevé cette année parce qu'il y aura une meilleure orientation des étudiants, un accompagnement un peu différent dans le cadre de la rentrée 2018. Je souhaite vraiment que notre objectif soit atteint et que nous puissions, d'ici un an ou deux, voire une amélioration. Si amélioration il y a, qu'elle continue car l'objectif est de contribuer à la réussite de nos étudiants de façon à ce qu'ils trouvent du travail par la suite, il ne suffit pas de donner un diplôme à un étudiant, il faut qu'il puisse l'utiliser à bon escient.

Nous commençons cette 1^{ère} instance statutaire de l'établissement, nous avons déjà eu d'autres réunions en amont qui n'étaient pas des réunions statutaires. La 1^{ère} réunion statutaire est le CAC, réunion particulièrement importante avec la campagne d'emploi. J'espère que nous pourrons échanger tranquillement pour pouvoir avancer. Je n'aime pas les réunions trop longues, j'accepterai bien évidemment les discussions fondamentales mais je ne voudrais pas qu'il y ait des discussions qui ne servent pas à grand-chose. Une réunion devrait être terminée en trois ou quatre heures. Nous allons commencer par le 1^{er} point à l'ordre du jour, le CAC plénier. Avez-vous des questions diverses ? Mme GASPARD.

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – J'ai une question concernant les possibilités de recrutement du personnel embauché en post doc en tant que vacataire pour l'enseignement. Il semblerait que les post Doctorants ou les Ingénieurs de recherche fassent des vacances. Qu'en est-il exactement parce qu'il y a des demandes qui ont été faites en ce sens et qui n'ont pas abouties.

M. le Président Eustase JANKY – Des Doctorants ?

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Des post Doctorants ou des Ingénieurs de recherche en CDD. On l'a déjà fait mais apparemment, ce n'est pas possible cette année.

Mme Juliette SMITH-RAVIN (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Bonjour M. le Président, je vous adresse mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. J'ai plusieurs questions, je pense qu'elles peuvent

être traitées rapidement en questions diverses. J'aimerais tout d'abord avoir des informations sur la Licence professionnelle Génome dont j'ai eu connaissance. C'est une Licence qui, selon moi, n'a pas été vue en CFVU. J'ignore quel est le pôle qui porte ce type de Licence. De plus, c'est la biologie qui serait le plus intéressée, or nous ne sommes pas informés de cette Licence portée par l'UA et non vue par la CFVU. Par ailleurs, je reviens sur les cinq postes accordés par le Ministère, je souhaiterais savoir si vous avez des avancées à ce sujet. Dernière question : notre collègue Michel LOUIS a envoyé une lettre à propos de l'affaire CEREGMIA, je voudrais que vous soyez plus clair sur votre réponse, sur la suite à donner à cette affaire.

M. le Président Eustase JANKY – Autre question ?

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – A priori, personne n'est au courant de cette information, je l'ai apprise la semaine dernière. Je parle des heures complémentaires. En fait, on a diminué le potentiel de paiement des heures complémentaires. J'aimerais bien pouvoir indiquer à mes collègues si elles continuent à faire leur cours pour rien.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Nous allons commencer le conseil et répondre aux questions diverses en fin de séance, comme d'habitude.

2- VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CAC PLENIER DU 20 NOVEMBRE 2017

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez lu en détails le document.

M. Justin DANIEL (*VP/Commission recherche pôle Martinique*) – Bonjour M. le Président. Bonjour chers collègues et meilleurs vœux pour l'année nouvelle. J'ai quelques remarques à faire sur le procès-verbal mais je ne les soumettrai pas à l'Assemblée puisque j'ai à mes côtés Monsieur AUDEBERT, je les lui soumettrai directement afin qu'il en informe M. ALLARD.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Avez-vous d'autres questions ?

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Vous connaissez mon avis sur ce PV puisque j'en ai fait part à la communauté universitaire. Il y a une personne qui était démissionnaire à compter du 16 décembre et vous avez accepté, Monsieur le Président, que cette personne siège au Conseil académique. Elle y était puisque c'est indiqué « présent » et qu'elle a même signé. J'estime donc que ce PV n'a aucune valeur.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Monsieur ZAHIBO a siégé en toute légalité au CAC puisqu'il a annoncé sa démission mais à compter d'une date qui était postérieure au CAC. Sa démission a pris effet au lendemain du CAC mais il nous l'a annoncé à l'avance.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Vous avez quand même fait un arrêté du 16 décembre, indiquant que suite à la démission de Monsieur ZAHIBO...

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – ... suite au courrier de démission de Monsieur ZAHIBO effectivement, nous lançons une campagne de recrutement.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Quand on annonce qu'il y a une démission, c'est qu'elle est effective.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Non pas du tout.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Légale, on ne lance une procédure de remplacement que si la personne a effectivement démissionné à la date de l'arrêté.

M. le Président Eustase JANKY – Nous avançons. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y a plus de remarques ou de questions, nous passons au vote.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (2 en Guadeloupe)

Qui vote contre ? (1 en Guadeloupe)

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA Administration générale*) – Je confirme l'unanimité à la Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Merci.

2- VALIDATION DES DEMANDES DE PUBLICATION DE POSTES DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE D'EMPLOIS 2018

M. le Président Eustase JANKY – J'ai en face de moi le tableau de la Guadeloupe. En Faculté des Sciences, quatre postes sont demandés : les postes 0035, 0109, 0028, 0293 et 0215. Pour les STAPS il y a aussi trois postes, deux pour le DPLSH, un pour l'ESPE Guadeloupe. Vous avez le tableau devant vous, avez-vous des questions au sujet de ce tableau ? M. LETIN puis Mme GASPARD.

M. Gregory LETIN (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je tenais simplement à préciser que sur le document qui nous a été remis en séance, je constate que pour l'ESPE par exemple, il manque des postes dans ce tableau. Il me semble que ce sont les postes 0041 et 0079 qui ont été vus récemment dans une instance. Il manque également un poste en SJE, me semble-t-il.

M. Alex MERIL (*VP Pôle Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je regarde un peu parce que nous avons eu un conseil polaire hier. Au niveau SJE, c'est un poste de PRCE qui ne peut apparaître là. L'autre poste est un poste de professeur qui, lui non plus, ne peut apparaître là. Au niveau de l'ESPE, c'est pareil, nous avons deux postes de PRAG et un poste de MCF qui est là.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Il faut s'insurger. Normalement, lorsque nous sommes en CAC plénier, nous parlons de tous les postes qui sont ouverts même s'il s'agit d'un poste de prof ou d'un poste de PRCE. Après, effectivement, on vote entre MCF, enseignant, enseignant-chercheur, professeur etc. mais là, quelle est cette manière de procéder ? Cela veut dire que dorénavant, un certain nombre de postes seront catalogués et seules quelques personnes vont choisir ? Nous sommes en CAC plénier et c'est de plein droit le rôle du CAC Plénier.

M. le Président Eustase JANKY – Nous sommes en campagne d'emplois synchronisée d'enseignants chercheurs.

(Discussions simultanées)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, nous sommes en CAC plénier donc l'intégralité des supports doit être montrée.

M. le Président Eustase JANKY – Nous sommes en CAC synchronisé aux enseignants-chercheurs. Monsieur ALLARD, pouvez-vous confirmer ?

M. Jean-Luc ALLARD (*Administration générale*) – Tout à fait, il s'agit des enseignants chercheurs, ne sont concernés que les Maitres de conférence et les Professeurs des Universités, pas les PRCE ni les PRAG.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il me semble que c'est ce qu'a dit Madame LEMOINE ? Elle parlait du poste PR mais de toute façon, l'intégralité des postes doit être présentée.

M. Jean-Luc ALLARD (*Administration générale*) – Il y a également des postes de l'art. 46 qui avaient fait l'objet d'une précédente validation par le Conseil Académique et le Conseil d'Administration et qui ne figurent pas puisqu'ils sont déjà vus.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, il ne s'agit pas de cela. Il me semble que la remarque de Madame LEMOINE était juste, je vous remercie de modifier le document.

M. le Président Eustase JANKY – Je ne comprends pas la question. Aujourd'hui, nous parlons des Enseignants chercheurs, Maitres de Conférences et Professeurs.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Vous avez un CAC Plénier, cela signifie que tout le monde en parle que ce soit une personnalité extérieure... enseignant-chercheur etc. et ensuite nous avons un CAC restreint aux enseignants, enseignants-chercheurs et Professeurs. Nous sommes en CAC Plénier, le rôle du CAC Plénier est d'avoir tous les postes qui sont ouverts sur le pôle Guadeloupe et sur le pôle Martinique. Je suis désolée. Ensuite, en CAC restreint enseignants, enseignants-chercheurs etc. on le fait. Nous avons toujours fonctionné ainsi. Sachez quand même, Monsieur le Président, que j'ai fait partie de l'ancienne mandature. C'est vrai que vous avez certainement changé un certain nombre de choses mais je ne pense pas que les lois aient changé.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Monsieur le Président, merci. Tous les emplois d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ont vocation à être présentés au CAC Plénier. C'est clair. Il se trouve qu'aujourd'hui, comme le Président vient de l'indiquer à deux reprises, nous nous occupons exclusivement de la campagne synchronisée aux enseignants chercheurs, raison pour laquelle il n'y a que les enseignants chercheurs dans le tableau. Les autres emplois apparaîtront bien sûr au prochain CAC, tous les emplois seront donc présentés. C'est ce qu'a dit le Président et que je me borne à répéter.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur GEOFFROY, je lis l'ordre du jour : « *publication des demandes de publication de postes dans le cadre de la campagne d'emplois 2018* ». Merci. Ce n'est pas nous qui avons fixé l'ordre du jour, je vous prie de bien vouloir rectifier les documents.

M. le Président Eustase JANKY – Si vous le souhaitez, nous changerons un mot mais nous ne verrons pas les enseignants autres que les enseignants-chercheurs aujourd’hui. Nous verrons les Maitres de conférences et les Professeurs.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, je vous prie de m’excuser de vous interrompre à nouveau, mille excuses. Vous avez parlé en début de séance de travail dans la sérénité, dans la tranquillité sans crier et sans parler fort. Vous avez indiqué que nous devons travailler dans l’intérêt général, dans la transparence. Je vous le dis, très sereinement et tout doucement, si ce genre de campagne de flingage continue – je dis bien le mot « flingage » – en enlevant des postes lorsque ça ne vous arrange pas, j’inviterai l’intégralité du Conseil Académique Plénier de Martinique et de Guadeloupe à quitter la salle, je les inviterai donc maintenant stop.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, tous les postes seront vus au CAC. Aujourd’hui, nous avons une campagne, nous sommes obligés de faire cette campagne synchronisée. Je ne dis pas que nous ne verrons pas les postes, ils seront vus au prochain CAC. Je ne vois pas ce qui vous manque Monsieur DORVILLE.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Nous ne pouvons pas travailler ainsi. Depuis le début de ces Conseils Académiques, nous assistons à des règlements de compte bien masqués. Il y a des documents enlevés, des postes ôtés sans raison. Nous ne pouvons plus continuer ainsi.

M. le Président Eustase JANKY – Ce n’est pas vrai. Je peux modifier l’ordre du jour en mettant « enseignants chercheurs » et nous verrons les enseignants au prochain CAC. Nous ne fermons pas les postes, les postes seront vus.

M. Gregory LETIN (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Si l’ordre du jour est modifié en ce sens…

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons modifier l’ordre du jour, ce n’est pas grave, cela ne coûte rien.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*Vice-présidente du Pôle Martinique*) – Je constate également que sur le tableau qui a été présenté, n’apparaissent pas pour le pôle Martinique, les postes de la Faculté de droit et d’économie. Ces postes ont été présentés au Conseil d’Administration et nous avons souligné très clairement que la procédure – vous en étiez d’accord – n’avait pas été suivie car la campagne d’emplois n’avait pas été présentée en CTS. Les statuts indiquent que la campagne d’emploi doit également passer en CTS et elle n’était pas passée en conseil de pôle. Lors de ce Conseil d’Administration, un poste a été écarté et tous les autres postes ont été votés, de façon irrégulière, à la majorité du Conseil d’Administration. Autant que je me souviens – je me trompe peut-être à une ou deux voix près – il y avait eu environ 11 votes « contre » parce que c’était irrégulier. En effet, les conseils n’avaient pas été saisis régulièrement avant le Conseil d’Administration qui est la dernière instance. Là, je constate que les postes de la Faculté de droit et d’économie de Martinique et aussi pour la Guadeloupe, l’UFR SJE également, n’apparaissent pas dans le tableau de la campagne d’emplois présenté ici.

M. Jean Luc ALLARD (*Administration générale*) – En fait, les postes qui ont vocation à être publiés au titre de l’article 46.3 ont déjà été validés lors d’une précédente séance de Conseil Académique et aussi par le Conseil d’Administration, raison pour laquelle ils n’apparaissent pas dans le tableau.

M. le Président Eustase JANKY – Nous parlions du document de la Guadeloupe, nous n’étions pas arrivés à la Martinique.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*Vice-présidente du Pôle Martinique*) – Il me semble que tous les postes doivent passer par les différentes instances. Ils doivent passer par le CTS, par le CT, par le Conseil de pôle, par le CAC et par le CA. Je suis en train de dire que les campagnes n'ont pas été menées dans le respect de ce cadre régulier, des votes ont été effectués au Conseil d'Administration alors que les différentes instances préalables n'ont pas été saisies régulièrement. Il y a notamment un support de poste pour la Faculté de droit, le support de poste PR 59 qui a été écarté en Conseil d'Administration alors que tous les autres supports de poste ont été validés, donc il y a là une incohérence.

M. le Président Eustase JANKY – Une dernière question sur le dossier de la Guadeloupe.
M. CLERGUE.

M. Manuel CLERGUE (*CFVU pôle Guadeloupe*) – Merci M. le Président, pour être complet, il manque dans la demande pour la campagne d'emplois qui est présentée ici pour la faculté SEN, un poste demandé par le conseil de l'UFR en 27^{ème} section, le V/P Pôle peut-il préciser les raisons pour lesquelles ce poste n'est pas présent dans la demande qui a été transmise au CAC.

M. Alex MERIL (*VP Pôle Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – La raison est simple, le conseil polaire a voté contre.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je pense que ces informations auraient dû figurer sur les tableaux. Je trouve qu'il y a une grande quantité d'informations qui ne nous sont pas données. On nous demande après de voter, quand des gens sont en train de nous manipuler pour que nous votions dans leur sens. J'estime que dans de tels cas, nous devons avoir un tableau récapitulatif avec les postes qui ont été faits au niveau des conseils polaires, qui nous informe que des postes ont été refusés et ce, avec un argument clair.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – M. DORVILLE souhaite intervenir.

M. Alex MERIL (*VP Pôle Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Pour l'instant, j'ai répondu aux collègues. M. DORVILLE, puis-je parler s'il vous plaît ? Vous parlez en même temps que moi.

M. le Président Eustase JANKY – M. DORVILLE.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – On m'a donné la parole, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Non, je ne vous ai pas donné la parole M. DORVILLE, vous l'avez prise.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Dorénavant, je compléterai mon intervention en disant « M. DORVILLE demande à intervenir » et j'attendrai votre réponse, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – C'est entendu. Je donne maintenant la parole au Professeur MERIL.

M. Alex MERIL (*VP Pôle Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Pour ma part, j'ai répondu aux collègues qu'il y avait un avis positif au niveau du Conseil d'UFR. Le Conseil polaire estimant qu'il n'était pas une chambre d'enregistrement, il y a eu une discussion et le Conseil a voté contre. Je pourrais en donner les raisons, il y a eu une longue discussion et le Conseil a voté « contre ». Maintenant,

au niveau de la transmission, nous l'avons simplement retiré. Maintenant si voulez qu'on le fasse pour chaque cas, ça peut être fait, mais ça a été fait en toute transparence. Nous avons une réunion du CTS hier puis une réunion du conseil polaire, j'ai fait en sorte d'être présent partout. Maintenant, le Conseil polaire peut avoir un avoir négatif et ça a été le cas.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – M. DORVILLE demande à intervenir.

M. le Président Eustase JANKY – M. DORVILLE.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Merci M. le Président. M. le V/P Pôle a répondu en partie à mon interrogation mais je tiens à préciser que quel que soit la décision prise par le conseil de pôle – décision que je ne commenterai pas – doivent remonter au Conseil Académique l'intégralité des supports et du procès-verbal. Il n'y a pas à enlever des postes entre la fin de la délibération du Conseil de pôle et le CAC. Bien au contraire, il faut apporter au CAC, l'intégralité des informations du Conseil de pôle. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote sur le document de la Guadeloupe.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je rejoins M. DORVILLE. Cela veut-il dire qu'une fois que le Conseil de pôle a donné un avis négatif, le CAC n'a pas d'avis à donner? Il faut que les choses soient claires. Le Conseil de pôle est-il souverain ? C'est ça la question. Il est arrivé que le CAC donne un avis négatif, que le Conseil d'administration l'annule et donne un avis positif. Pourquoi cette possibilité n'est-elle pas donnée au CAC ? Le Conseil polaire peut donner un avis négatif mais le CAC demeure une instance au-dessus du Conseil polaire donc cette information n'aurait pas dû disparaître, le CAC aurait dû l'avoir de manière à faire ses propres choix. Si vous acceptez que ce ne soit pas présenté au CAC une fois que le conseil polaire a donné un avis négatif, cela signifie que le CAC devient une cellule d'enregistrement.

M. Alex MERIL (*VP Pôle Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je comprends ce que vous dites. J'ai toujours été dans tous les conseils de l'université depuis près de 30 ans. Le Conseil polaire, par sa formation, fait partie du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration c'est la réunion du Conseil polaire de la Guadeloupe et de celui de la Martinique, rien ne peut être au-dessus du Conseil d'Administration. A partir du moment où le Conseil d'Administration a pris une décision, cette décision ne peut être modifiée que par un Conseil d'Administration. C'est dans ce sens qu'à plusieurs reprises, j'ai eu à dire qu'une décision prise par le Conseil polaire, ne pouvait être modifiée que par le Conseil polaire ou par le Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil polaire sont donc transmises mais ne peuvent être modifiées.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Cela veut dire que nous pouvons arrêter le travail que nous faisons depuis un quart d'heure sur le tableau ? Vous êtes en train de dire qu'il n'y a même pas d'avis à donner sur le tableau que nous avons, il n'y a même pas à discuter, ça passe directement au Conseil d'Administration. Dites-le nous parce que c'est que vous êtes en train de dire. Cela veut dire que s'il n'y a pas un avis positif des conseils polaires, ce n'est même pas la peine que ça passe au CAC, ça passera directement au Conseil d'Administration. Dites-le moi, dans ce cas, nous pouvons passer au point suivant. Assumez vos choix parce que moi aussi j'ai autre chose à faire, M. le Doyen.

M. Alex MERIL (*VP Pôle Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Excusez-moi, on m'a déjà dit que je suis Professeur, je suis Doyen, je suis Vice-président, en fait M. MERIL ça me va aussi.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Excusez-moi, je vous ai toujours appelé M. le Doyen.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – M. ROOS demande à intervenir.

M. Christophe ROOS (*CFVU Pôle Martinique*) – Je pense que notre collègue doyen se trompe. Quel que soit l'avis des pôles, il faut que les postes passent au CAC. Pour ma part, ce qui m'inquiète, c'est que j'ai l'impression qu'il y a une réelle autonomie du pôle en Guadeloupe c'est-à-dire que le Conseil de pôle dit quelque chose, ça ne passe même pas en CAC. Alors que quand le Conseil de pôle de Martinique émet des avis, on marche dessus complètement. L'autonomie des pôles marche-t-elle dans un seul sens, M. le Président ?

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – M. le Président, je souhaite avoir la parole s'il vous plait.

M. le Président Eustase JANKY – M. DORVILLE.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je souhaite juste indiquer aux membres du Conseil Académique que ce qu'a indiqué M.MERIL était valable il y a quelques années. Depuis la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, un maximum d'attributions du CA sont désormais dévolues au Conseil Académique. Il faudra peut-être faire une formation pour permettre à chacun de s'informer afin de faire fonctionner les conseils, surtout quand on occupe de très hautes fonctions. Je vous remercie.

M. Alex MERIL (*VP Pôle Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je vous remercie. Je suis prêt à suivre votre formation, cela ne me dérange pas. J'ai suivi la mise en place de toutes ces instances, je vous signale que rien de ce qui a été voté par le CA ne peut être voté de manière négative. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons poursuivre. Je voudrais toutefois répondre à M. DORVILLE et à M. ROOS, que quand nous avons vu l'offre de formation à la CFVU, il m'a été dit qu'on ne pouvait pas la modifier, que l'offre de formation devait remonter en l'état au niveau du Ministère. C'est ce que nous avons fait au CAC, nous n'avons pas touché à cette offre de formation. Quand vous parlez d'autonomie, je pense que vous avez suffisamment d'autonomie, vous l'avez clairement manifesté lors de la CFVU antérieure. Nous allons continuer.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – La CFVU vous a remonté l'intégralité des résultats, avec les avis.

M. le Président Eustase JANKY – Nous n'avons aucun pouvoir de modifier ce que vous aviez décidé au niveau de la CFVU de Martinique.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Le CAC a voté et le vote a confirmé ce qu'avait décidé la CFVU pôle Martinique. Ce n'est pas pareil M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Ça va aussi dans votre sens, ce n'est pareil. Nous allons poursuivre l'ordre du jour et voter sur le tableau de la Guadeloupe.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Pourrais-je avoir une suspension de séance, M. le Président ?

(Discussions simultanées)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je me suis adressé à M. le Président. Pouvons-nous avoir une suspension de séance ?

M. le Président Eustase JANKY – Nous votons d'abord pour la Guadeloupe, la suspension de séance interviendra après.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – M. le Président, on ne peut pas appeler à la sérénité, vous avez eu des arguments très clairs, il suffit de regarder les textes pour comprendre que l'on fait du n'importe quoi actuellement. Peut-être ne voulez-vous pas regarder les textes mais je crois qu'il ne faut pas inviter les membres à voter quelque chose d'illégal. C'est totalement illégal, il ne fallait pas retirer les postes.

M. le Président Eustase JANKY – Je ne comprends pas ce qu'il y a d'illégal. Je suis désolé mais je ne vois pas.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – C'est illégal, je l'affirme. Je demande donc une suspension de séance, M. le Président.

(Discussions simultanées)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – J'ai demandé maintenant le Président fait ce qu'il veut. Pour ma part, j'ai demandé une suspension de séance.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – M. Justin DANIEL souhaite intervenir.

M. Justin DANIEL (*VP/Commission recherche Pôle Martinique*) – M. le Président, il y a un débat qui est engagé sur les compétences et les prérogatives du CAC. Avec mes modestes compétences, je voudrais apporter une petite contribution en disant simplement que lorsque le CAC émet des avis sur la qualification des emplois et sur leur publication, il n'intervient pas sur avis conforme d'une autre instance. Il est souverain, il doit faire jouer pleinement ses prérogatives.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Autrement dit tous les postes doivent apparaître... pour ceux qui n'auraient pas compris.

M. Alex MERIL (*VP Pôle Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Ce n'est pas du tout contradictoire avec ce que j'ai dit. J'ai dit que le Conseil d'Administration est souverain sur tout ce qui est financier, une fois qu'il a donné un avis, cet avis ne peut pas être changé.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Le Conseil polaire n'est pas le Conseil d'Administration, c'est une partie du Conseil d'Administration.

M. Alex MERIL (*VP Pôle Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – J'ai déjà posé la question, ce n'est pas la première fois... c'est une partie du Conseil d'Administration, son avis ne peut être modifié que par une partie du Conseil d'Administration ou par le Conseil d'Administration. D'ailleurs, chaque fois qu'il y aura un avis du Conseil polaire, il sera transmis à d'autres instances pour information. C'est ma position.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est clair, cela veut dire que c'est pour information...

M. Alex MERIL (*VP Pôle Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Laissez-moi finir de parler, je ne vous répondrai plus Madame si vous me coupez la parole sans arrêt. Je sais que vous me manquez de respect mais ça m'est complètement indifférent.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Mme FRANCOIS HAUGRIN.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*Vice-présidente du Pôle Martinique*) – Je vous remercie M. le Président. Je voudrais insister car je veux que ce soit bien dit, bien entendu, bien compris et bien consigné : le dernier Conseil d'Administration a voté sur une campagne alors que les instances préalables n'avaient pas été saisies régulièrement donc le vote du Conseil d'Administration n'est pas régulier, je l'ai dit et d'autres administrateurs l'ont dit au Conseil d'Administration qui a voté sur la campagne d'emplois. Je le répète encore aujourd'hui pour la deuxième fois.

M. le Président Eustase JANKY – M. LETIN.

M. Gregory LETIN (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Comme vous l'avez précisé, si le titre de cet ordre du jour est modifié et devient « campagne d'emplois pour les enseignants-chercheurs », je pense que nous pouvons passer au vote pour la Guadeloupe. J'estime que ce n'est pas forcément nécessaire de faire une suspension de séance.

M. le Président Eustase JANKY – Je préfère que ce soit vous qui le disiez. Nous allons passer au vote sur le tableau de la Guadeloupe.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – M. le Président, vous ne m'avez pas répondu.

M. le Président Eustase JANKY – J'ai répondu M. DORVILLE. J'ai dit que je ferai une suspension de séance juste après le vote sur le tableau de la Guadeloupe donc j'ai répondu. Ma réponse est claire. Nous passons au vote.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Il y a quand même trois créations de poste d'enseignants chercheurs qui sont prévus pour l'UFR STAPS, est-ce parce que des postes ont été retirés pour être donnés à l'UFR STAPS ? Si c'est une création, est-ce que ce sont de nouveaux postes qui ont été donnés par le Ministère ou des postes qui sont enlevés dans d'autres composantes et qui seront récupérés par les STAPS ? Il faut quand même nous dire d'où viennent ces postes parce qu'il est noté « avis favorable pour création de trois emplois d'Enseignants chercheurs et deux emplois de Maître de Conférences ». Ces postes n'existent pas dans les deux composantes, cela veut dire qu'il faut les trouver ailleurs ?

M. Alex MERIL (*VP Pôle Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Il s'agit d'un autre débat qui doit être fait ailleurs.

(Discussions simultanées)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je vais prendre la parole. Nous sommes arrivés à un moment où chacun doit prendre ses responsabilités. C'est du n'importe quoi. M. MERIL dit clairement que quand l'avis des pôles...

(Discussions simultanées)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Les règles ne sont pas respectées. Cela veut dire que pour n'importe quelle décision, il parle de façon arbitraire. Je n'ai aucun intérêt pour les postes... je n'ai pas d'intérêt mais comment peut-on continuer dans une instance arbitraire ?

(Discussions simultanées)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je suis un démocrate.

M. le Président Eustase JANKY – Dans un 1^{er} temps, nous allons voter sur les postes existants et après...

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Mme GALY souhaite intervenir.

M. le Président Eustase JANKY – Dernière question avant de passer au vote sur les postes existants.

(Discussions simultanées)

Mme Karine GALY (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je souhaite savoir si l'ordre du jour a été effectivement changé.

M. le Président Eustase JANKY – L'ordre du jour a été changé, Mme GALY.

Mme Karine GALY (*Commission de recherche Pôle Martinique*) – M. le Président, mais personne n'a voté pour la modification de l'ordre du jour. J'ai entendu qu'il a été modifié mais...

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez demandé, j'ai accepté Mme GALY... l'ensemble des collègues ont accepté.

Mme Karine GALY (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je n'ai pas été invitée à voter pour une modification de l'ordre du jour. Vous nous simplement dit « *l'ordre du jour sera modifié* » ; administrativement, juridiquement, cela ne se peut. Au-delà du fond sur lequel nous avons des désaccords, ceci constitue une irrégularité formelle substantielle.

M. le Président Eustase JANKY – Mme GALY, cela relève de la prérogative du Président qui a pris la décision de modifier l'ordre du jour, à la demande des collègues de la Guadeloupe et de la Martinique. L'ordre du jour a été modifié par le Président.

Mme Karine GALY (*Commission recherche Pôle Martinique*) – L'ordre du jour ne peut être modifié en séance par le Président de manière unilatérale. Je suis désolée.

M. le Président Eustase JANKY – Mme GALY, je suis dans mes droits. Nous allons passer au vote sur le tableau de la Guadeloupe, nous ne votons que sur les postes existants.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – M. Le Président, si vous n'avez plus besoin de CAC, dites-le nous. Dans ce cas, nous avons autre chose à faire. Dites-nous si le CAC n'est plus nécessaire puisque vous faites vos affaires, vous assumez ce que vous faites comme choix et nous, nous allons travailler ailleurs. Nous avons aussi plein de choses à faire. Franchement, ça me fatigue de voir ce que le fonctionnement de cette Université est en train de devenir.

M. le Président Eustase JANKY – Mme LEMOINE, c'est votre choix.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je l'assume.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Mme SMITH-RAVIN souhaite intervenir.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons passer au vote sur le document de la Guadeloupe, sur les postes existants.

Mme Juliette SMITH-RAVIN (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Ce n'est pas une question de postes existants ou pas, je voudrais un complément d'information. Je crois bien que je partage l'avis de mes collègues, je suis complètement sidérée. Il ne fallait pas faire vœu de sérénité, je pense que vous êtes passé complètement à côté. Ce que je voudrais vous dire, c'est que ces cinq postes – effectivement je les ai vus – correspondent aux cinq postes du Ministère, n'est-ce pas ? Ce sont les cinq postes que vous avez déjà attribués, en Guadeloupe ? Je voudrais savoir, apportez-moi la précision à propos de ces demandes de création.

M. le Président Eustase JANKY – Madame SMITH-RAVIN ...

Mme Juliette SMITH-RAVIN (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Je pose une question. Ce n'est pas une question de « on va voter sur les postes existants ou pas », vous avez mis quelque chose dans un tableau, il faut nous l'expliquer. Que veut dire « demande de création » ? Il y en a cinq et ça correspond justement aux postes que nous a donnés le Ministère. Apportez-moi cette précision.

M. le Président Eustase JANKY – Madame, les postes du Ministère ne sont pas fléchés ici. C'est une demande de la composante qui a été malheureusement reprise dans ce tableau. Nous n'allons pas voter sur les postes demandés par la composante, nous allons voter sur les postes qui existent déjà. Qui ne prend pas part au vote ?

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*Vice-présidente du Pôle Martinique*) – M. le Président, vous dites que ce sont des postes qui existent mais où sont les numéros de postes ?

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN, j'ai dit que les postes qui sont en blanc – je ne sais pas si nous avons les mêmes tableaux – il y a une partie en blanc, il y a des numéros de postes, nous votons sur ces postes existants. Vous avez une référence CNU, vous avez un numéro de poste, le 76, 62, 62, 63, 74 et 7-70, pour la Guadeloupe. Nous ne votons pas sur le vert, nous ne votons que sur les postes qui existent avec un numéro de poste.

(Discussions simultanées)

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Il y avait un PR aussi, M. MERIL l'a confirmé.

(Discussions simultanées)

M. Alex MERIL (*VP Pôle Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – J'ai le tableau, il n'y a pas de PR. L'autre PR c'est le 46-3.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – A la Martinique, on demande le libellé de la question.

M. le Président Eustase JANKY – Nous votons sur tous les postes existants en Guadeloupe avec un numéro de poste et une référence CNU. Il y a six postes, nous votons sur ces postes-là.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (7)

Qui votent contre ? (5)

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – En Martinique, il y a sept abstentions et quatre contre, avec le jeu des procurations.

M. le Président Eustase JANKY – Un contre en Guadeloupe. Nous allons maintenant voter sur les postes demandés en création. Nous avons trois postes pour le STAPS et deux postes pour le DPLSH.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (1)

Qui s'abstient ? (5)

Qui votent contre ? (6)

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Résultat des votes, M. le Président, à la Martinique : un ne prend pas part au vote, cinq abstentions, cinq « contre » à la faveur des procurations.

M. le Président Eustase JANKY – Un contre en Guadeloupe. Nous allons passer au tableau de la Martinique. Il y a deux postes pour le DSI de Maîtres de Conférences, deux postes pour l'ESPE Martinique et cinq postes pour le DPLSH. Il y a des numéros de postes, il y a le CNU. Il y a-t-il des questions ?

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – M. JOSEPH souhaite intervenir puis M. ROOS.

M. Philippe JOSEPH (*Commission recherche Pôle Martinique*) – M. le Président, je m'aperçois que le poste anciennement en section 24, aménagement, n°258 est un poste qui a été pris carrément au département de géographie puisque le département n'a jamais donné son avis. Les gens qui parlent de

procédure en toute clairvoyance, c'est un cas particulier puisque Madame la Doyenne de LSH n'a jamais demandé – avant de prendre la décision en conseil d'UFR et de faire voter collectivement la prise d'otage pour ne pas dire un vol de ce poste – n'a jamais donné l'avis du département... écoutez-moi, Madame, s'il vous plaît, vous me laissez parler. Je ne sais pas si c'est une tradition mais je voudrais indiquer que le département géographie n'a jamais émis aucun avis.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – M. ROOS souhaite intervenir.

M. Christophe ROOS (CFVU Pôle Martinique) – Sur le premier poste du DSI, je vois qu'il est indiqué en type de recrutement, numéro 26, que signifie 26 pour vous? S'agit-il d'une erreur? En fait c'est la procédure classique...

M. le Président Eustase JANKY – Cela n'aurait pas dû apparaître sur le document, M. ROOS, c'est comme pour tous les autres.

M. Christophe ROOS (CFVU Pôle Martinique) – Très bien, donc ce sera retiré. Merci M. le Président.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Mme FRANCOIS-HAUGRIN souhaite intervenir.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (Vice-présidente du Pôle Martinique) – Concernant l'intervention de M. JOSEPH sur le support de poste qui aurait été pris à la géographie, je voudrais vous indiquer que dans la campagne d'emplois qui a été validée en Conseil de pôle, cette information a été également évoquée. La Doyenne de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines, également vue par le Conseil d'Administration a dit très clairement que le Directeur du département avait été sollicité et convié au conseil pour que les avis soient donnés par le département. Il n'a pas répondu. Mme la Doyenne nous a indiqué qu'il n'avait pas répondu aux sollicitations, ce qui bloquait le processus. Effectivement, le Conseil de pôle a...

M. Philippe JOSEPH (Commission Recherche Pôle Martinique) – Ce n'est pas vrai du tout.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (Vice-présidente du Pôle Martinique) – Je peux terminer, M. JOSEPH?

M. Philippe JOSEPH (Commission Recherche Pôle Martinique) – Mais vous mentez, Madame.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (Vice-présidente du Pôle Martinique) – Vous me laissez terminer, s'il vous plaît.

M. Philippe JOSEPH (Commission recherche Pôle Martinique) – Non je prends la parole, vous mentez et vous êtes complice...

(Conversations simultanées)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (Vice-présidente du Pôle Martinique) – Vous n'avez pas le droit de m'insulter. Vous me laissez parler.

M. Philippe JOSEPH (Commission Recherche Pôle Martinique) – Vous êtes complice...

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*Vice-présidente du Pôle Martinique*) – Vous êtes en train de m’insulter.

M. Philippe JOSEPH (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Non, non. Je n’en n’ai rien à faire de ce que vous allez dire.

(Echanges simultanées)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*Vice-présidente du Pôle Martinique*) – M. JOSEPH, je ne m’adresse pas à vous, je m’adresse au Conseil.

M. Philippe JOSEPH (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Vous racontez des conneries, Madame.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*Vice-présidente du Pôle Martinique*) – En quoi ce que vous dites serait plus valable que ce que je dis ?

M. Philippe JOSEPH (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je n’ai reçu aucun mail, aucun document de Mme Cécile BERTIN. Ce n’est pas vrai. Vous n’étiez pas là. Vous êtes complice de quelqu’un qui gère mal sa composante.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*Vice-présidente du Pôle Martinique*) – Monsieur JOSEPH, il y a un PV de conseil, les propos que je tiens seront de toutes les façons confirmés par le PV in extenso du Conseil de pôle. Vous pourrez prendre connaissance des propos tenus par la Mme la Doyenne. Je ne fais que reporter les éléments d’un conseil précédent, j’explique en quoi le conseil a pris position.

M. Philippe JOSEPH (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Avez-vous lu le document ? Vous prenez des décisions sur rien, comme d’habitude.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*Vice-présidente du Pôle Martinique*) – M. JOSEPH, pouvez-vous me laisser terminer ? Je conclus en disant que le Conseil de pôle a donc validé cette position du poste MCF du département de géographie au département d’espagnol.

M. Philippe JOSEPH (*Commission recherche Pôle Martinique*) – C’est de l’autoritarisme comme d’habitude. C’est le principe, M. le Président, le reste je n’en n’ai rien à faire. Que le Conseil de pôle ait décidé, je n’en n’ai strictement rien à faire. Je vous le dis franchement, c’est le principe. Il n’y a pas eu de demande de réunion du département pour statuer sur ce problème. Néanmoins, le Conseil de pôle... puisque ces gens-là sont en famille, le conseil a décidé, sans instruire suffisamment le dossier, de ne pas valider tout simplement. C’est ce qui me gêne.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*Vice-présidente du Pôle Martinique*) – M. le Président, je suis extrêmement gênée par les propos tenus par le collègue qui insinue que le Conseil de pôle est une famille qui prend des décisions sans aucun élément factuel. Je trouve extrêmement grave que l’on considère un conseil comme étant une famille qui prend des décisions arbitraires. C’est extrêmement grave et c’est insultant vis-à-vis des différents membres de ce conseil, qui sont aussi bien des universitaires que des personnalités extérieures reconnues sur le territoire et qui prendraient donc des décisions arbitraires, sans aucune analyse des données, des documents qui leur sont transmis. Ce que j’entends aujourd’hui est extrêmement grave.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a-t-il d’autres questions ?

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Pour ma part, cela me conforte, je ne suis pas trop souvent au faite de ce qui se passe en Martinique, mais j'en conclus qu'à partir de maintenant seul le Conseil polaire prend toutes les décisions, tous les conseils polaires que ce soit en Martinique ou en Guadeloupe, donc je m'interroge sur la nécessité du CAC.

M. Grégory LETIN (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je crois que M. le Président avait autorisé une suspension de séance avant le vote de la Martinique, ce serait peut-être l'occasion de la faire.

M. le Président Eustase JANKY – Effectivement, j'avais promis de le faire. Est-ce toujours indispensable ? Elle est indispensable en Martinique ?

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Ce n'est pas nécessaire en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Si ce n'est pas nécessaire, nous continuons. Pouvons- nous passer au vote ?

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – M. Justin DANIEL.

M. Justin DANIEL (*Vice-Président Commission recherche pôle Martinique*) – Juste une question d'ordre procédural, au regard des interrogations de Mme la V/P pôle, relative au poste de FDE – le poste de Droit et d'Economie de la Martinique – est-ce que les remarques faites par la V/P Pôle suppose que la procédure soit reprise ou bien est-ce que l'on considère que la publication de ces emplois a déjà été validée par le CAC ?

M. le Président Eustase JANKY – D'après ce que j'ai compris, les pôles n'ont pas suivi le circuit normal. Est-ce bien cela ?

M. Justin DANIEL (*Vice-Président Commission recherche pôle Martinique*) – C'est cela, c'est vrai pour l'ensemble des postes. Est-ce que l'on procède à une régularisation ou doit-on considérer que la validation est valable pour ce poste comme pour tous les autres ?

M. le Président Eustase JANKY – On procède à la régularisation, M. DANIEL.

M. Justin DANIEL (*Vice-Président Commission recherche pôle Martinique*) – D'accord, très bien.

M. le Président Eustase JANKY – S'il n'y a plus de questions concernant les postes de la Martinique, nous allons passer au vote.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Un petit instant, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – M. AUDEBERT le relevé des voix pour la Martinique, s'il vous plaît.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Deux ne participent pas au vote, nous en sommes là.

M. le Président Eustase JANKY – Et les autres ? J'étais arrivé à « qui vote contre » ? Vous n'avez pas suivi le circuit complet. J'ai dit « qui ne prend pas part vote ? Qui s'abstient ? » C'est déjà fait pour la Guadeloupe. Qui s'abstient en Martinique ?

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Deux abstentions.

M. le Président Eustase JANKY – Qui vote contre à la Martinique ?

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Aucun à la Martinique, aucun.

M. le Président Eustase JANKY – M. LETIN veut prendre la parole.

Mme Soazig LEMOINE (Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe) – C'est validé ou pas ?

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Finalement, trois ne participent pas au vote.

Mme Soazig LEMOINE (Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe) – Combien y a-t-il de pour et de contre ?

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Pouvez-vous communiquer les résultats à la Guadeloupe ?

M. le Président Eustase JANKY – Dix « contre » en Guadeloupe, et le reste « pour » soit neuf. En Martinique ?

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Nous restons sur les trois qui ne participent pas, seulement.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (3)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (10)

Qui est pour ? (9)

Mme Soazig LEMOINE (Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe) – Donc là, il n'y aura pas d'ouverture de poste d'enseignant chercheur sur le pôle Martinique ? C'est bien ça la conséquence ?

M. Jean-Luc ALLARD (Administration générale) – Le nombre de « contre » est inférieur au nombre de « pour ».

M. le Président Eustase JANKY – Pour l'ensemble. C'est un vote global, on ne vote pas pour la Martinique, on vote pour l'ensemble. Il y a 10 « contre » et trois abstentions sur 40, cela passe largement.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Il n'y a pas trois abstentions en Martinique mais trois qui ne participent pas.

M. le Président Eustase JANKY – C'est cela.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Nous sommes d'accord.

M. le Président Eustase JANKY – Si on résume : 10 « contre » en Guadeloupe sur 19, ça fait neuf « pour » sur le pôle Guadeloupe.

M. Jean-Luc ALLARD (Administration générale) – Je vais résumer. Pour ce qui concerne les membres qui ne prennent pas part au vote, il y en a trois qui se situent en Martinique, deux absentions qui se situent en Martinique également et les contre donc 10 en Guadeloupe et aucun « contre » en Martinique. Du coup, il y a 10 au total qui votent « contre », le nombre de « contre » étant inférieur au nombre de vote « pour ».

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Je confirme : il y en a trois qui ne participent pas au vote. Il n'y a pas d'absentions mais trois qui ne participent pas au vote.

CONFIRMATION DU VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (3)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (10)

M. le Président Eustase JANKY – Il n'y a pas de problème, les propositions sont adoptées. Nous continuons.

M. Grégory LETIN (Commission recherche pôle Guadeloupe) – Je souhaite préciser que les élus du SPEG ont voté contre pour plusieurs raisons. La première c'est qu'au vu des données que nous avons de l'établissement, nous savons qu'il y a plus d'une trentaine d'Equivalent Temps Plein travaillés qui sont malheureusement répartis sur le pôle de Martinique, je parle d'enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS. Malheureusement cela crée un déséquilibre sur le pôle Guadeloupe, ce qui n'est pas dans les statuts et dans la loi qui précisent qu'il faut une répartition des moyens qui tiennent compte de certains critères. Deuxièmement, j'ai pu constater en séance que les différentes instances n'avaient pas été consultées en Martinique pour obtenir les informations correctes sur le vote que nous devons faire aujourd'hui pour la Martinique, ce qui n'a pas été le cas pour la Guadeloupe.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – M. ROOS souhaite intervenir.

M. Christophe ROOS (CFVU Pôle Martinique) – Sans vouloir polémique, j'aimerais bien savoir d'où sortent les chiffres annoncés par notre collègue car en faisant des calculs simples, on se rend compte que tout ce qui a été raconté relève de contes ou alors il faut nous montrer ces chiffres et les méthodes de calcul. Il faut arrêter de faire courir des bruits qui remontent à plusieurs années, à l'époque où il y a eu la césure entre les différentes universités. J'aimerais bien que l'on se base sur des chiffres sérieux et que l'on cesse de colporter ad vitam aeternam des bruits. Il est assez facile de démontrer que ce ne sont que des bruits et rien que des bruits.

M. le Président Eustase JANKY – M. ROOS, la commission des moyens doit se réunir, nous lui laissons le soin de donner sa conclusion. Nous passons donc au point suivant de l'ordre du jour.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Mme PAJARD souhaitait intervenir.

M. le Président Eustase JANKY – Nous sommes passés au point suivant, Mme PAJARD.

3- VALIDATION DES PROPOSITIONS DES COMMISSIONS DE LA RECHERCHE

M. le Président Eustase JANKY – Je vais donner la parole aux Vice-présidents Recherche : M. Olivier GROS et M. Justin DANIEL.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – M. Justin DANIEL présente le dossier.

M. Justin DANIEL (Vice-président commission recherche pôle Martinique) – Merci M. le Président. Dans le cadre de la procédure d'accréditation des unités de recherche relative aux propositions des pôles Guadeloupe et Martinique, je vais présenter très brièvement puisque vous avez sous les yeux le document concernant la Martinique. D'abord, je voudrais préciser que ce document a été réalisé sur la base d'une trame validée par M. le Président pour tenir compte, autant que possible, des remarques qui avaient été émises lors de la précédente réunion du CAC. En deux mots, l'offre de recherche pour le pôle Martinique se résume de la façon suivante : deux UMR étant entendu ici que l'Université est tutelle, au même titre que les organismes de recherche impliqués par ces UMR, sept équipes d'accueil dont une résultant d'une fusion et deux correspondant à des demandes de création. S'ajoutent à cela deux fédérations de recherche, pas seulement sur le pôle Martinique, ce sont des fédérations de recherche qui fonctionnent à l'échelle de l'établissement. Au total nous avons huit unités sur onze qui sont multi-sites, c'est-à-dire réparties simultanément sur les deux pôles. Si j'en parle, c'est parce que cela a une conséquence directe, en matière de répartition des moyens, c'est le CAC qui aura à se prononcer sur cette offre de recherche et à valider en l'état.

Au sein de la commission de la recherche du pôle Martinique, nous avons émis un certain nombre de recommandations concernant chacune de ces propositions :

- D'abord, pour l'ensemble des unités de recherche, nous suggérons et recommandons que les membres ainsi que les directions s'engagent résolument dans une politique d'amélioration de leurs fonds propres. Je donne peut-être l'impression d'enfoncer une porte ouverte mais je crois que c'est important puisque lors d'une réunion précédente, nous avons validé l'appel à projet du Conseil Académique et nous avons pu observer que les moyens susceptibles d'être mis à disposition par l'Université étaient en voie de diminution.

- Deuxième recommandation forte : chaque unité de recherche devra être dotée d'un conseil de laboratoire fonctionnant réellement et qui doit être représentatif de l'ensemble des membres de l'unité. Je rappelle les règles qui s'appliquent en la circonstance de manière très simple : en deçà de 30 membres, le conseil de laboratoire rejoint l'Assemblée Générale, il n'est pas nécessaire de procéder à des élections internes. Au-delà de 30 membres, il est recommandé d'organiser des élections en veillant à ce que tous les membres – qu'ils soient chercheurs, enseignants-chercheurs et les doctorants ou personnels administratifs – soient représentés au sein du Conseil de laboratoire. Si j'insiste là-dessus, c'est parce que dans le cadre de la procédure de recrutement des enseignants chercheurs, l'Université a mis en place un nouveau point de passage obligé qui est celui de la consultation du Conseil de laboratoire sinon du laboratoire lui-même. Si effectivement le directeur de laboratoire doit donner son avis, il doit le faire après avoir pris l'attache du conseil de laboratoire. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur ce point qu'il faudrait peut-être valider, M. le Président, par un vote distinct, pour faire en sorte que chaque unité de recherche, sur chacun des pôles soit dotée d'un conseil de laboratoire.

- Troisième élément, concernant l'ensemble des unités de recherche, c'est bien évidemment la nécessité pour nous d'exploiter au maximum des transversalités entre les unités de recherche par exemple pour

répondre conjointement à des appels à projet. Cela fait écho à ce que je disais précédemment, étant observé que le soutien de base des unités de recherche diminue et qu'il faut résolument passer au pilotage par projet, en regroupant nos forces pour avoir la capacité suffisante pour répondre aux appels à projet. Je signale d'ailleurs au passage, qu'il y a en ce moment un appel à projet de l'ANR qui concerne directement les unités de recherche de l'université, sur les récents ouragans qui ont frappé notre territoire. On sait très bien qu'une unité seule dans son coin ne peut y répondre, il faut donc que nous regroupions nos forces.

Partant de là, nous avons émis des avis pour chacune des entités. Je ne vais pas vous les lire puisque vous avez le tableau sous les yeux mais poursuivre, M. le Président, en disant que nous sommes en conseil plénier, par conséquent, je ne soumetts pas à l'assemblée ces documents nominatifs. Parallèlement à cela, nous avons réalisé un travail pour recenser les collègues qui ne sont pas affiliés à une unité de recherche et tenter d'entrer en discussion avec eux pour leur faire des propositions afin de sortir de cette situation. Vous avez sous les yeux cette offre de recherche qu'il faut mettre en regard avec la lettre de cadrage qui a été proposée par l'Université. La discussion est ouverte, je suis prêt à répondre aux différentes questions.

M. le Président Eustase JANKY – Avant de passer à la discussion, je vais donner la parole à Olivier GROS, Vice-président de la Commission recherche en Guadeloupe. Cela nous permettra de discuter des deux documents en même temps.

M. Olivier GROS (*V/P Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je vous remercie M. le Président. Du côté du pôle Guadeloupe, la commission recherche avait revu un peu sa copie suite au dernier CAC. Nous avons rajouté un peu plus de détails mais ça reste une fiche synthétique, je suppose que tous les autres documents seront envoyés au Ministère. Sur le pôle Guadeloupe, il y a sept équipes d'accueil, il y a deux équipes qui sont en restructuration à savoir l'ancien CELTEC qui doit être fusionné avec la Martinique, – je ne sais pas quel est le nom final, ce n'est pas clair – et les membres de QUALITROP qui intégreront, en tout cas en partie, BIO2M. A partir de là, nous avons aussi deux FED qui sont sur place C3MAG, une plateforme de construction électronique et d'analyse de matériaux et C3I, qui est le centre de calcul intensif mais comme les deux FED qui sont localisés en Martinique, elles bénéficient à l'ensemble de l'Université. De plus sur le pôle Guadeloupe, nous avons mis un peu à part quatre UMR dans lesquelles l'UA n'est pas la tutelle principale de ces UMR. Nous avons mis les différentes fiches par équipe. Toutes ces fiches ont été validées, elles ont été revues par les directeurs d'équipe qui les ont regardées. Je ne vous cache pas que j'ai reçu depuis hier et encore ce matin deux demandes de légères modifications. Je ne sais pas si on peut encore modifier ces fiches mais c'est à la marge : il y a notamment ACTES qui voudrait préciser qu'il a eu deux thésards de plus qui ont soutenu, je ne pense pas que ce soit très important, et il y a aussi une autre unité à qui il manquait certains ouvrages et qui voulait être plus précise sur la progression du nombre d'enseignants chercheurs en disant que de telle date à telle date, ils étaient douze, de telle date à telle date il y en avait deux de plus etc. je ne sais pas si c'est possible.

M. le Président Eustase JANKY – Ce sont des demandes superficielles.

M. Olivier GROS (*V/P Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je le pense également mais comme il s'agit d'une demande...

M. le Président Eustase JANKY – Je comprends mais c'est à la marge. Si c'étaient des éléments structurants, très importants, oui, mais ce n'est pas le cas.

M. Olivier GROS (*VP Commission recherche pôle Guadeloupe*) – D'accord. M. SAINTON avait une remarque sur le Master Culture civilisation et société qui devrait être sur deux équipes et qui n'apparaissait que sur une seule équipe. Il faudrait voir plus du côté Martinique. Par rapport aux Masters, je voudrais préciser qu'en Guadeloupe lorsque l'on désigne les Masters, ce sont des Masters qui sont portés par l'équipe et pas ceux dans lesquels interviennent les enseignants de l'équipe. Par rapport au pôle Martinique, il y a peut-être une différence à ce niveau parce que je vois les Masters qui apparaissent en Martinique mais je sais qu'ils ne sont pas porteurs, c'est-à-dire que les membres de l'équipe interviennent mais ils ne sont pas porteurs. Nous en Guadeloupe, nous nous sommes restreints aux équipes qui étaient porteurs d'une demande d'accréditation, mais pas simplement une participation. Il y a une différence sur ce point.

M. le Président Eustase JANKY – Une question de Mme LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je n'ai pas compris la nuance entre une équipe porteuse d'un Master et une équipe qui participe à un Master parce que le Master n'est pas porté par une équipe, il est porté par une équipe pédagogique et par la composante sur laquelle se trouve le Master. Je n'ai pas compris la différence entre une équipe qui porte un Master et des gens qui appartiennent à des équipes et qui enseignent dans le Master.

M. Olivier GROS (*VP Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Il y a un porteur qui est désigné sur le Master comme pour la licence, ce porteur est associé à une équipe. Nous avons simplement pris le porteur...

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est juste le responsable du Master ?

M. Olivier GROS (*VP Commission recherche pôle Guadeloupe*) – C'est le responsable du Master et après l'équipe. Justement les gens interviennent dans différents Masters, différentes équipes, nous n'avons pas fait le listing de toute la formation.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Donc le responsable...

M. Olivier GROS (*VP Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Le responsable, le porteur de la fiche AOF, nous l'avons juste identifié par rapport à l'équipe.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est un peu bizarre puisque on peut être responsable d'un Master et que l'équipe ne veuille pas forcément en prendre part. C'est quand même un peu particulier, mais bon.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a-t-il d'autres questions ? Non ? Je trouve que vous avez beaucoup travaillé par rapport aux précédents documents, je vous félicite pour la qualité de ces deux documents qui vont remonter au Ministère. Avant de passer au vote, je passerai la parole au Professeur MERIL.

M. Alex MERIL (*VP pôle/Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – J'ai eu le temps de regarder un peu le document, j'ai une question au sujet du CRREF, le Master Education et Formation. Je vois dans « adossement des Masters soumis à l'accréditation », qu'il y a quatre Masters, MEEF 1^{er} degré, MEEF 2^e degré, sauf qu'il s'agit d'un seul Master. Je ne comprends pas très bien ce que veut dire MEEF 1^{er} degré, MEEF 2^e degré. Je n'arrive pas à comprendre que l'on en mette quatre.

M. Olivier GROS (*VP Commission Recherche pôle Guadeloupe*) – Concernant le CRREF, c'est un peu particulier dans le sens où l'ESPE a été validée pour la formation, pour le reste de l'Université ce n'est pas le cas, mais apparemment ils ont ces quatre Masters qui ont été validés. Par contre leur équipe n'est pas accréditée. Ce n'est que la partie formation qui a été validée, j'avais même reçu un arrêté du Ministère et ils avaient droit à ces quatre Masters. Dans le 2nd degré, je crois que c'est lié à l'enseignement. Pour intervenir dans le premier degré et le secondaire.

Mme Nathalie JACQUET (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je confirme. Le premier degré correspond au parcours Professeur des écoles tandis que le second degré c'est tout ce qui est lié : Mathématiques, Sciences physiques etc. L'encadrement éducatif c'est CPE (Conseiller Principal d'Education) et « Pratique Ingénierie de la Formation » concerne la formation de formateurs et tout ce qui est gestion du contexte.

M. Alex MERIL (*VP pôle/Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Donc il y en a bien quatre. Par contre, j'ai regardé au niveau des porteurs, quand on regarde un peu « formation ingénieur, spécialité matériaux », il y a une page où le porteur c'est Laurence ROMANA et l'autre page c'est Sarra GASPARD. Quand on regarde au niveau du GTSI et quand on regarde au niveau de COVACHIM « spécialité matériaux », le porteur c'est S.GASPARD. Il y a une page où le porteur c'est Laurence ROMANA et une autre page où le porteur c'est Sarra GASPARD pour la même formation.

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – En commission recherche, dans la mesure où le GTSI, c'est moi qui suis responsable de ce diplôme « spécialité matériaux », ces deux laboratoires ont des enseignants chercheurs qui interviennent dans cette formation. On ne devrait pas mettre deux porteurs mais cette formation est adossée à nos deux laboratoires donc il était un peu compliqué de n'en mettre qu'un seul.

M. Alex MERIL (*VP pôle/Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Donc il n'y a qu'un seul porteur. Au final il n'y a que toi comme porteur ?

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Non. Nous avons convenu que c'était moi la responsable de la formation mais que, de toutes les façons, le GTSI émerge aussi dans le cadre de cette formation. C'est un peu ainsi que l'on a discuté.

M. Alex MERIL (*VP pôle/Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Mais qui est le porteur alors ?

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Il y a l'adossement et la personne qui porte. Je ne pense pas que ce soit la même chose. Moi je suis porteur, c'est sûr, mais l'adossement c'est un peu plus compliqué que cela.

M. le Président Eustase JANKY – M. GROS, il faudrait que vous fassiez une réponse. Nous avançons.

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – On pourrait mettre porteur GASPARD et adossement...

M. Olivier GROS (*VP Commission recherche pôle Guadeloupe*) – J'avais cru comprendre qu'il y avait deux porteurs. Au niveau de la commission, ça a été présenté avec deux porteurs. Si c'est un porteur et un adossement, celui qui est adossé saute. Dans ce cas, nous nous retrouvons avec le problème de tout

à l'heure c'est-à-dire que dès que tu intervies quelque part, tu es dans la formation, dans le Master. Il faut que nous soyons homogènes, il faut également que ce le soit le cas sur le pôle Martinique.

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Si on veut aller jusqu'au bout de l'homogénéité, nous à COVACHIM nous allons demander un certain nombre de modifications à ajouter au chapitre d'ouvrage et communication. Si elles existent, il faut aussi les rajouter donc il faut homogénéiser.

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Ce que je veux dire par là, c'est que quand on regarde le document, il y a des choses qui ne sont pas homogènes, aussi bien entre les deux pôles qu'en termes de détails sur le nombre de chapitres d'ouvrages, en terme de communication. Faut-il aller jusqu'au bout ?

M. le Président Eustase JANKY – C'est dommage de vous arrêter là. Vous avez eu des réunions, vous avez eu le temps de le faire. Je comprends la question au niveau du pôle, on ne s'attendait pas à ce type de question. L'homogénéité que vous demandez, je pense que vous auriez dû la faire avant et surtout à la marge. Nous n'allons pas reprendre tous les documents pour faire de petites remarques, de petites modifications. M. LETIN.

M. Grégory LETIN (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – J'avais effectivement soumis au V/P recherche, la possibilité de se réunir entre élus commission recherche de manière à travailler ensemble sur ces aspects. Cette possibilité de se réunir n'est pas clairement défini dans les statuts mais cela aurait été intéressant que l'on puisse travailler tous ensemble. Nous l'avons fait mais de manière différenciée c'est-à-dire que nous avons fait notre réunion CR 971 et ils ont fait leur réunion CR 972. Il aurait fallu une commission recherche des deux pôles, une commission recherche d'établissement de manière à ce que nous soyons tous ensemble pour travailler.

M. le Président Eustase JANKY – Professeur MERIL.

M. Alex MERIL (*VP pôle/Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – J'ai une autre remarque. Au niveau de CELTEC, il n'y a pas d'informations de remontée d'équipes.

M. Olivier GROS (*V/P Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Sur CELTEC, nous avons eu peu d'informations qui sont remontées. De toute façon, CELTEC va fusionner avec une autre équipe de Martinique donc cela ne fera qu'une seule équipe « médecine ». Le vrai souci c'est de savoir comment se positionner par rapport au Master.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a une question en Martinique.

M. Justin DANIEL (*V/P Commission recherche pôle Martinique*) – Pour répondre au Professeur MERIL, CELTEC est une petite unité que M. le Président connaît très bien, n'est-ce pas ? CELTEC a décidé de rejoindre l'équipe MAITC – je ne peux que me réjouir de ce choix – de façon à atteindre une masse critique. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas beaucoup d'informations sur cette fiche.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Est-ce que l'on modifie cette information ?

M. Olivier GROS (*V/P Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Par rapport au porteur du Master ? Normalement oui.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons continuer en attendant la modification à apporter à ce porteur et l'adossement.

M. Olivier GROS (*V/P Commission recherche pôle Guadeloupe*) – De ce que dit Sarra, c'est COVACHIM.

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – L'adossement c'est plus compliqué que le fait de...

M. Olivier GROS (*V/P Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Le porteur, qui est porteur ?

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Ce sont deux choses différentes.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Le porteur du Master ?

M. le Président Eustase JANKY – Le porteur du Master c'est Mme GASPARD.

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je suis porteur du Master mais l'adossement, je crois que c'est quand même un peu plus compliqué que cela. L'adossement c'est plus compliqué que le simple nom du porteur.

(Discussions simultanées)

M. Olivier GROS (*V/P Commission recherche pôle Guadeloupe*) – L'adossement, je suis d'accord mais pour le porteur, il faut qu'il y ait le même nom qui apparaisse sur les deux pages.

M. le Président Eustase JANKY – Nous sommes d'accord. Il y a une petite modification à apporter. L'adossement sur plusieurs laboratoires par contre c'est Mme GASPARD qui sera le porteur de ce Master. Mme LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – J'ai une question concernant les UMR. Est-ce que l'Université est pleinement au courant de tout ce qui se passe à chaque fois que les dossiers UMR sont faits ? Dans l'UMR BOREA, êtes-vous destinataires de toutes les décisions et de toutes les choses qui sont liées à cette UMR ? Il y a des conséquences pour l'Université.

M. le Président Eustase JANKY – Après il y a des conséquences qui sont présentes.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Il y a des choses qui se font sans vous et après on vous les impose.

M. le Président Eustase JANKY – C'est le problème des UMR.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Mais il faut le dire.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Nous allons passer au vote.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – M. Justin DANIEL souhaite intervenir.

M. Justin DANIEL (V/P Commission recherche pôle Martinique) – J'appartiens à une UMR, à ma connaissance, il n'y a pas de problème. En matière d'informations, l'UA est à égalité avec le CNRS et vice et versa.

M. le Président Eustase JANKY – Je ne parle pas de cette UMR.

M. Justin DANIEL (V/P Commission recherche pôle Martinique) – D'accord.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons maintenant passer au vote sur les deux documents.

M. Olivier GROS (V/P Commission recherche pôle Guadeloupe) – Pour la partie Martinique, comment fait-on pour les Masters qui apparaissent? En ce qui nous concerne, nous avons une position claire sur les porteurs. Sur le pôle Martinique, j'ai vu qu'il y avait le Master BS Santé qui apparaissait, par exemple...

M. Justin DANIEL (V/P Commission recherche pôle Martinique) – Pour AIHP, j'ai fait le nécessaire, je vais donc transmettre le document rectifié à M. ALLARD. Pour le reste, Mme SMITH-RAVIN me fait savoir qu'elle est d'accord pour s'aligner sur la position de la Guadeloupe, c'est-à-dire pour enlever l'avancement du Master BS à BIO2M, nous ferons également la rectification.

M. Olivier GROS (V/P Commission recherche pôle Guadeloupe) – Ce n'était pas contre BIO2M, c'était juste sur le principe, savoir si on ne met que les porteurs ou si on fait quelque chose de plus large. Si la Guadeloupe s'est restreint aux porteurs, il faudrait en faire de même pour la Martinique.

M. Justin DANIEL (V/P Commission recherche pôle Martinique) – C'est bien le choix que nous venons de faire.

M. le Président Eustase JANKY – Mme LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe) – Je comprends bien qu'il soit noté « responsable, équipe adossée au Master etc. » mais il faut quand même se l'avouer, sans l'intervention d'autres chercheurs qui appartiennent à d'autres équipes, il y a plein de Masters qui ne fonctionneraient pas. Je trouve donc un peu dommage... effectivement, c'est bien de mettre « porteur », en chef d'équipe mais souvent ce chef d'équipe, ce n'est pas lui qui fait les enseignements, ce n'est pas lui qui va en stage pour les étudiants en Master. Je trouve qu'il faudrait... je sais que c'est très compliqué, c'est facile de parler ainsi mais il faudrait un pourcentage de tous les enseignants chercheurs, en disant qu'il y a 20 % des enseignements qui sont faits dans tel Master.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a un responsable de la formation, d'autres enseignants peuvent intervenir. Nous n'allons pas tout modifier sinon nous n'en finirons jamais Ce n'est pas parce qu'il est porteur du Master qu'il fera tous les projets du Master.

Mme Soazig LEMOINE (Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe) – Je reviens au fait qu'aujourd'hui, pour la Martinique et pour la Guadeloupe, il n'y a que le responsable. J'aime bien les règles mais alors que tout le monde les applique.

M. le Président Eustase JANKY – Nous sommes tous d'accord et nous allons dans ce sens. Nous prenons en considération cette remarque, qu'il y ait un porteur par Master. Nous allons voter. Vous avez pris la remarque en considération au niveau de la Martinique ?

M. Justin DANIEL (V/P Commission recherche pôle Martinique) – Oui M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe, la remarque a été prise en considération. Vous ferez les corrections et vous nous ferez remonter le document. Nous allons voter.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (1)

Qui s'abstient ?(0)

Qui vote contre ?(0)

M. le Président Eustase JANKY – En Martinique ?

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Il y en a un qui ne prend pas part au vote.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe, unanimité. Merci beaucoup pour votre travail. Nous poursuivons. Il y a une question qui a été enlevée, elle concerne le cadrage relatif aux emplois étudiant. Ce document n'est pas encore parfait, je préfère que l'on prenne un peu de temps pour en discuter avant de le passer devant le CAC, tout en sachant que l'on peut continuer à recruter des étudiants, cela ne pose aucun problème. Cela ne change rien, nous pouvons continuer à travailler comme d'habitude. Nous passons aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président Eustase JANKY – Il y avait deux questions posées par Mme Sarra GASPARD, les vacataires pour l'enseignement et les postes d'ingénieurs pour la recherche, c'est bien cela ?

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – C'est la même question.

M. le Président Eustase JANKY – Je demande au Vice-président chargé de la répartition des moyens M. MOLINIE, de venir pour cette réponse.

M. Jack MOLINIE (*V/P chargé de la répartition des moyens*) – Peut-on reprendre la question ?

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je souhaiterais savoir s'il est possible ou pas que les personnels recrutés en post doctorat en tant qu'ingénieur de recherche fasse des vacations d'enseignement.

M. Jack MOLINIE (*V/P chargé de la répartition des moyens*) – Bonjour à tous. J'ai été appelé pour répondre à cette question diverse. Alors, dans le cadrage, nous avons prévu au départ de sérier le problème des BIATOS qui devenaient enseignant ou des enseignants embauchés sur un poste BIATOS. Tout est donc parti de là, nous avons donc recadré tout cela, de manière à ce que les BIATSS soit sur les postes de BIATSS et les enseignants sur les postes d'enseignants. Je parle, bien sûr des contractuels puisque c'est un peu ce dont je m'occupe en priorité, à part les moyens. Sur le cadrage des menus, les personnes embauchées en tant que BIATSS (ingénieurs d'étude ou de recherche sur des travaux de recherche) ont des contrats très spécifiques, ce sont des contrats écrits. Ce sont des personnels embauchés sur des crédits européens pour la plupart, pour faire de la recherche. A ce titre, j'ai dit au Président, que nous prenons un risque avec ces personnes qui sont embauchées sur la recherche et à qui nous donnons des autorisations pour aller enseigner. Globalement, nous avons un détournement puisque c'est une personne destinée à faire de la recherche. Là-dessus, il s'agit d'autorisation de cumul.

Selon moi, ces personnes qui sont embauchées pour de la recherche, à priori – je dis bien à priori – ne peuvent pas faire d'enseignement.

Le second élément c'est qu'il y a une rupture d'égalité car il suffit que la personne qui encadre le projet en question, décide que son post doctorant ou celui qu'il a embauché ne peut pas faire cours, il se retrouve pénalisé par rapport à un autre à qui on donnerait l'autorisation d'enseigner. Là-dessus il y a une rupture d'égalité. Soit on décide que tout le monde peut faire ou que personne ne peut faire sans tenir compte de l'avis des porteurs de projet. Là encore, nous avons préféré un cadrage plus rigide, en disant que l'on préfère que ces personnes ne fassent que de la recherche. Nous avons dit, dans le cadrage, que les personnes embauchées sur des conventions de recherche pour faire de la recherche en tant que BIATSS, ingénieur de recherche ou ingénieur d'études ou même post doc, ne peuvent pas faire d'enseignement pour éviter qu'elles ne consacrent la totalité de leur temps à faire de l'enseignement. C'est ça l'idée. Après ce n'est qu'un cadrage, je rappelle que c'est une décision que nous avons prise pour éviter des dérives mais que cela peut évoluer. Il y a des décisions qui sont prises dans des conseils. Il y a des propositions de cadrage qui sont faites. Pour ma part, je reste persuadé qu'à tout moment, nous risquons un recours vis-à-vis des organismes financeurs puisque la plupart de leur emploi serait consacré à l'enseignement quand on leur donne l'autorisation de le faire.

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – J'aurais quand même une chose à dire. D'une part, il faudrait que l'on distingue les contrats ANR qui, à ma connaissance ne spécifient pas que l'on ne puisse pas faire d'enseignement lorsque l'on a un contrat sur un financement ANR.

Autre question : y a-t-il un texte ministériel qui indique que les personnes qui sont en recherche ne peuvent pas faire d'enseignement ? Comme vous le dites, c'est un cadrage. Il faudrait quand même voir les possibilités. Il y a parfois de jeunes chercheurs ou enseignants chercheurs qui parfois n'ont pas la possibilité d'enseigner pendant leur thèse parce qu'ils ont des échéances.

M. Jack MOLINIE (*V/P chargé de la répartition des moyens*) – Si ces post doc, ces futurs enseignants chercheurs sont embauchés dans des organismes de recherche, généralement ils n'ont pas non plus d'enseignement à l'Université. On ne les autorise pas forcément à venir faire des autorisations de cumul. Je n'en n'ai jamais vu. Pour ma part, si le Président signe un contrat d'embauche BIATSS pour faire de la recherche et que l'on y ajoute une autorisation de cumul, cela me semble un peu délicat. Maintenant, ça reste ouvert.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons continuer.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – M. ROOS souhaite intervenir.

M. Christophe ROOS (*Commission formation et vie universitaire pôle Martinique*) – Juste pour aller dans le sens de ma collègue, ça s'est toujours fait. Je ne dis pas que c'est parce que ça s'est toujours fait, que c'est bien mais ça s'est toujours fait et partout. On dit que l'on va mettre un cadre plus rigide et finalement il va y avoir... pas des passe-droits mais des gens pour qui on va accepter, d'autres pour qui on ne va pas accepter. Je pense qu'il aurait été plus logique – si on veut vraiment cadrer – de dire que l'on se limite à un volant d'heures, dans un premier temps. Avec ce volant d'heures qui pourrait être limitées à 48 heures comme on fait pour d'autres catégories, cela permettrait aux collègues de fonctionner. Lorsque la décision a été prise, elle aurait pu être communiquée. Il ne faut pas oublier qu'il y a des collègues qui ont monté des formations en comptant sur des post doc. Le dernier argument que je voudrais apporter c'est que tous les jeunes futurs chercheurs n'ont pas forcément l'occasion de passer par des postes d'ATER et que quelquefois, le fait de pouvoir mettre dans son CV qu'on a fait 48 heures dans telle formation, cela rapporte une compétitivité par rapport aux concours qui peuvent se présenter pour eux. Pour ma part, je serais plutôt pour la rigidité dans un cadrage qui serait identique pour tout le monde.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Mme FRANCOIS HAUGRIN souhaite intervenir.

M. le Président Eustase JANKY – M. GEOFFROY avant puis Mme FRANCOIS HAUGRIN.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Il a été précisé que des personnes qui seraient en post doc pourraient vouloir devenir enseignant chercheur, ce qui est très bien, mais dans ce cas si on veut faire des activités de recherche, il existe des poste d'ATER qui sont exactement faits pour cela, pour enseigner et pour chercher à la fois. Quand on a un contrat de recherche, en général c'est pour faire prioritairement de la recherche et dans beaucoup d'établissements, ce n'est pas le cas. On ne peut pas faire des enseignements en post doc, c'est une politique. Chaque établissement, chaque laboratoire choisit sa politique. Ça a beaucoup de sens, je suis tout à fait d'accord avec la position du Vice-président Jack MOLINIE. Je trouve que quand quelqu'un est recruté pour faire de la recherche sur des crédits de recherche, c'est quand même pour faire de la recherche. Un post doc ne dure pas trois ou quatre ans, les délais sont très courts, donc il faut se concentrer sur son activité de recherche. Le Professeur ROOS proposait 48 heures de cours, je trouve que c'est énorme quand on a des activités de recherche à effectuer sur dix mois. J'ai bien compris que c'est un exemple qu'il avait pris, que ce n'était pas un calcul. En tout cas, je soutiens pleinement la position du Vice-président, quand on fait de la recherche, on fait de la recherche. Si on veut faire de l'enseignement, on postule sur un poste d'ATER. C'est pour cela qu'il y a les deux intitulés, ce n'est donc pas la même chose.

M. le Président Eustase JANKY – Dernière question. Mme HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Je souhaitais avoir une précision de M. MOLINIE, le V/P chargé de la répartition des moyens. Il dit que c'est une décision que l'on a prise mais qui a pris cette décision de cadrage ?

M. Jack MOLINIE (*V/P chargé de la répartition des moyens*) – Nous avons pris cette décision de cadrage au vu de certaines dérives qui se sont produites. Des enseignants ont été embauchés sur des postes BIATSS en Martinique et on leur a fait faire des enseignements. Je le dis clairement, c'est de là qu'est partie cette lettre de cadrage. Nous étions en double faute puisque nous avons embauché des personnes en BIATSS et avec l'autorisation de cumul, elles avaient le droit de nous réclamer des heures supplémentaires, au titre des 192 heures d'enseignement qu'elles ont faites. C'est de là que vient la lettre de cadrage.

Deuxièmement, c'est vrai que le défaut de communication a fait qu'un certain nombre de jeunes sur des contrats de recherche, ont commencé des enseignements ou ont fait des enseignements pendant le premier semestre – je dis bien le premier semestre – parce qu'on a eu du mal à démarrer avec les autorisations de cumul, ils ont démarré avant par habitude. Pour ne pas pénaliser ces personnes qui ont fait un enseignement, nous avons décidé à titre exceptionnel de leur accorder une autorisation de cumul sur l'ensemble des cours qu'ils ont faits par manque d'information mais l'autorisation de cumul sera limitée à cette période «de non information» – je dis bien «de non information» – parce que les choses ont commencé par habitude sans que certaines composantes ne s'en rendent compte. Je crains que les habitudes ne soient difficiles à perdre. Je me suis engagé, j'ai vu certaines composantes, les personnes qui auraient enseigné dans ce cadre-là, auront une autorisation de cumul à hauteur des heures effectuées mais ne peuvent plus continuer. Il faut que nous soyons très clairs là-dessus.

Quand on décide d'un cadrage, c'est pour éviter certaines dérives. Nous sommes dans une phase de cadrage des activités de chacun, afin que chacun sache ce qu'il a à faire – qui est BIATSS, qui est

enseignant etc. – et que l'on ne mélange pas les deux. A partir du moment où tout sera bien défini, toutes les discussions relatives à l'évolution du cadrage relèveront de la politique du Président et des conseils de manière à ce que l'on puisse avoir une orientation claire et définitive sur qui fait quoi dans cet établissement.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*VIP Pôle Martinique*) – Je voulais savoir quels étaient les documents qui sous-tendaient l'exposé qui a été fait. Au début de l'intervention j'ai cru comprendre qu'il y avait une lettre de cadrage qui était faite et à la fin de l'intervention il semblerait qu'il s'agisse d'une lettre de cadrage qui sera faite.

M. Jack MOLINIE (*VIP chargé de la répartition des moyens*) – Non, la lettre de cadrage a été faite, elle date du mois de juillet. La lettre de cadrage a été faite en juillet après les discussions du mois de juin et elle a été remontée à toutes les composantes et à tous les pôles.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*VIP Pôle Martinique*) – C'est important de donner cet élément d'information, ça permettra à chacun d'avoir un positionnement basé sur des éléments factuels. Il y a donc une lettre de cadrage qui a été transmise par le Président, je pense, à toutes les composantes en juillet.

M. Jack MOLINIE (*VIP chargé de la répartition des moyens*) – Par le service RH, sur orientation du Président.

M. le Président Eustase JANKY – Une dernière question diverse.

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je souhaite juste rajouter quelque chose.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Mme PAJARD souhaite intervenir, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Ce sera la dernière question, plus personne ne prend la parole sur ce point après Mme PAJARD.

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Juste pour dire qu'il n'y a pas pléthore de postes d'ATER. Très souvent, nous avons énormément de personnes sur des postes d'ATER, qui se retrouvent en 3^{ème} ou 4^{ème} position et qui ne peuvent pas faire d'enseignement. Je pense que c'est une façon de permettre aux jeunes, dans le cadre de leur carrière, de faire des enseignements tout en étant enseignant chercheur. Ce sont des gens qui ont une certaine maturité, ils sont à la fois capables de gérer des projets d'enseignement et de recherche. Très souvent, l'ANR n'a pas de cadre restrictif à ce propos. Je n'ai jamais vu cela. S'il s'agit d'un cadre ouvert, je pense que l'on devrait soumettre à la discussion, un cadrage sur le nombre d'heures etc. – cette discussion peut se faire au CAC ou dans une instance quelconque – de manière à ce que ce cadrage ait l'assentiment d'un maximum de personnes de la communauté universitaire, en tenant compte du fait que nous devons permettre aux jeunes d'enseigner de manière à ce qu'ils puissent être compétitifs sur le marché de l'emploi.

M. Jack MOLINIE (*VIP chargé de la répartition des moyens*) – Juste pour répondre sur le propos « pléthore de postes d'ATER ». Etant aux moyens, je regarde les postes vacants de l'établissement, nous n'avons pas occupé la moitié des postes vacants de cette année avec les possibilités d'ATER, que l'on ne me dise pas que les jeunes sont en précarisation. On demande même à transformer les postes d'ATER

donc il y a des postes vacants. Il y a des possibilités pour ceux qui veulent faire de l'enseignement et de la recherche, ceux qui veulent faire de la recherche, font de la recherche.

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Il faut que cette information soit transmise à tous sur les postes vacants. Nous en chimie, on nous dit : « vous avez un poste disponible », mettez-le au concours. Jusqu'à présent, cela a toujours été ainsi. Si on nous donne plus d'informations sur les postes vacants, nous devrions effectivement le faire...

M. le Président Eustase JANKY – La discussion aurait pu être faite avec le pôle. Mme PAJARD, une dernière question puis nous allons continuer. Je rappelle que nous sommes en questions diverses et qu'il faut éviter le dialogue entre deux personnes sinon on n'en finit plus.

Mme Anne PAJARD (*Commission recherche pôle Martinique*) – Je voulais simplement signaler qu'avec les contractuels, il y a aussi beaucoup de titulaires – cela a été mon cas pendant très longtemps – qui interviennent à l'Université, notamment parce qu'il y a des besoins d'interventions professionnelles. Dans ce cas, il me semble que la limitation du cumul d'heures est quelque chose de raisonnable qui permet de satisfaire à aux besoins des formations, ce qui permet de travailler pour la recherche tout en évitant les dérives. Si 48 heures c'est trop, peut-être faudrait-il limiter à 30 heures, sinon il risque d'y avoir des soucis au niveau de l'offre de formation.

M. le Président Eustase JANKY – Mme PAJARD, ce n'est pas du tout la même question. Nous allons passer au point suivant. Mme SMITH-RAVIN vous avez posé trois questions dont la Licence professionnelle Génome. J'avoue que j'ai fait une petite recherche, elle n'existe pas en Guadeloupe. Je n'ai aucune notion de ce que ça pourrait être. Est-ce une Licence en formation continue ? J'avoue que je ne peux pas vous répondre.

Mme Juliette SMITH RAVIN (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Apparemment, il y a le logo de l'Université là-dessus donc je souhaitais savoir ce qu'il en était.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Mme FRANCOIS HAUGRIN souhaite intervenir.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – M. le Président, je confirme qu'au niveau du pôle, nous n'avons aucune connaissance de cette Licence. J'ai vu passer un document, il semblerait que le logo de l'Université soit apposé sur la plaquette de présentation de cette licence. Je vous confirme qu'au niveau du pôle Martinique, nous n'avons aucune information concernant cette licence et n'avons aucune connaissance de porteur de projet au sujet de cette licence.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe également, si vous avez des informations, je vous demanderai de me les faire remonter car nous n'avons aucune connaissance de cette licence. Est-ce quelqu'un d'autre qui utilise le logo de l'Université ? Je ne sais pas.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Je tâcherai de faire des recherches puisque je suis alertée. Je vais me renseigner plus précisément et je verrai avec Mme SMITH-RAVIN quels sont les éléments d'information qu'elle possède. Je vous tiendrai informé. De votre côté, si vous avez des éléments d'information, je vous remercie de nous en faire part.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Mme FRANCOIS-HAUGRIN, vous avez posé la question concernant les cinq postes. Je pense y avoir déjà répondu à plusieurs reprises. Il y a deux postes qui sont utilisés et les trois autres qui sont disponibles. La commission des moyens y travaille

actuellement, je pense que lorsqu'elle aura conclu, nous verrons comment faire au niveau de l'établissement.

Concernant le courrier de M. Michel LOUIS, j'avoue n'avoir pas été destinataire de ce courrier, je n'ai donc pas de réponse à y apporter. Il reste une dernière question, celle de Mme LEMOINE sur les heures complémentaires. Je vous rappelle que nous avons un pourcentage d'heures complémentaire qui était extrêmement élevé. Nous avons été montrés du doigt par la Cour des Comptes et nos comptes ont été certifiés avec réserve. Tous les présidents qui m'ont précédé ont eu les mêmes problèmes. Quand j'étais Vice-président de l'Université sous la mandature de M.VIRASSAMY, nous avons essayé mais nous n'avons pas réussi. Les heures complémentaires ont continué à évoluer, ce n'est pas pour autant que les formations ont changé. Sachant que nous avons cette obligation, sachant que nous étions montrés du doigt et que si nous ne faisons rien pour les heures complémentaires, l'établissement ne serait pas accrédité, j'ai fait ce qu'il y avait à faire. Il y a de nombreux postes vacants dans l'établissement, je pense que l'on ne met pas en péril le fonctionnement de l'établissement, on ne met pas en péril l'enseignement et la recherche si l'on se base sur les postes vacants. Quand nous aurons mis les gens sur les postes vacants, peut-être que nous n'aurons plus de problème. Si ces heures complémentaires que j'ai supprimées sont utilisées à bon escient, on se rendra compte que l'on peut faire avec ce que l'on a. Pour l'offre de formation, nous restons dans le cadre des heures complémentaires que j'ai acceptées, que j'ai annoncées et qui ont été validées par le CA. Je reste très ferme sur ma position. Les composantes qui vont augmenter leurs heures complémentaires auront des problèmes avec leur Vice-président de pôle car les heures complémentaires seront données au pôle. Il appartiendra aux Vice-présidents de gérer les heures complémentaires au niveau des pôles.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Mme SMITH-RAVIN souhaite intervenir.

M. le Président Eustase JANKY – Mme LEMOINE d'abord.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Je ne suis pas contre, je suis même partisane de la décision que vous avez prise. Je suis consciente des dérives qui vont vers l'excès d'heures complémentaires. Mon inquiétude se situe au niveau des heures complémentaires que vous avez baissées et des formations qui sont toujours les mêmes, en tout cas pour 2017-2018. Ce qui me gêne depuis un moment surtout quand M. MOLINIE était là, c'est cette histoire de postes vacants. On nous en parle à chaque fois mais pour l'instant, je vois cela comme un conte parce que je n'ai vu aucun tableau et personne n'est capable de me dire quels sont ces postes vacants. Je suis contente de savoir qu'il y a des postes vacants, ça va combler certaines choses mais ça suffit. Vous parliez de transparence tout à l'heure, mettons à plat ces postes vacants et discutons.

Nos vacataires et nous-mêmes enseignants chercheurs, nous risquons de voir que nos heures complémentaires ne seront pas payées pour l'année 2017-2018. C'est oui ou c'est non ?

M. le Président Eustase JANKY – Je donne la parole au Vice-président du pôle Guadeloupe pour répondre à la question.

M. Alex MERIL (*VP pôle/Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je dois déjà dire que le nombre d'heures complémentaires était en train d'exploser. J'étais présent au moment où le conseil d'administration a voté un plafonnement. Cela signifie qu'il y a un certain nombre d'excès qui seront recadrés. En ce qui concerne les postes, pour ma part c'est un peu la grande inconnue car nous avons un conseil polaire hier et je n'étais pas tout à fait satisfait car je n'avais pas de visibilité. Je l'ai d'ailleurs dit et j'ai réussi à savoir qu'il y avait des postes qui existaient ou qui n'existaient pas. Au niveau de la Guadeloupe, nous avons mis en place une Direction des Ressources Humaines qui est fonctionnelle. J'ai discuté ce matin avec cette personne, d'ici peu nous saurons exactement ce qu'il en

est et nous pourrions vous le dire. En ce qui nous concerne, une fois le volume d'heures complémentaires attribué au pôle – je suis désolé, je suis absolument rigoriste – tout ce qui dépassera le volume, ne sera pas pris en compte.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons poursuivre.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Mme SMITH-RAVIN souhaite intervenir puis Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Juliette SMITH-RAVIN (Commission recherche Pôle Martinique) – Juste un point sur la lettre de notre collègue Michel LOUIS, je suis désolée d'apprendre que vous ne l'avez pas eue. Je lui demanderai de vous l'envoyer, je n'y ai pas prêté attention dans le mail. En fait, elle porte sur le rejet de la décision du CNESER par le Conseil d'état. C'est une lettre assez longue, je ne vais pas vous la lire, mais il vous interpelle au sujet de l'inertie, sur le fait de ne rien faire. Il écrit en gras « *Il nous faut donc poursuivre la procédure et aller jusqu'au bout* ». C'est là que je veux vous entendre parce qu'effectivement il y a un problème qu'il faut régler. On ne peut pas continuer avec l'affaire CEREGMIA qui nous suit partout. Quelle est donc votre position ?

M. le Président Eustase JANKY – Je n'ai pas reçu ce courrier, je tâcherai de le lire. En tout état de cause, ce n'est pas un enseignant qui doit me dire ce que je dois faire. Je ne lirai pas un courrier pour mettre à exécution le contenu de courrier. Quand un collègue veut me donner un conseil, veut discuter avec moi, il m'interpelle directement, il n'écrit pas à la communauté. Je pense que c'est important, quand on veut discuter avec un Président, quand on veut faire avancer les choses, on discute avec le Président. Faire circuler du courrier sur TPA, TSE, TPAM, j'avoue que quelquefois je ne prends même pas lecture car j'estime que le courrier ne m'est pas destiné.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Mme FRANCOIS-HAUGRIN souhaite intervenir, M le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Une dernière question, Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS HAUGRIN (Vice-présidente Pôle Martinique) – Ce n'est pas une question mais une précision concernant les heures complémentaires. Je voudrais rappeler que lors d'un Conseil d'Administration dont la date m'échappe, il a été voté une réduction de 55 000 à 21 000 heures complémentaires pour l'établissement, sans que nous n'ayons au préalable un document, sans que nous ne connaissions l'impact de cette diminution des heures complémentaires sur les formations, ne serait-ce que les formations existant actuellement. Il n'y a eu aucun travail d'analyse de réalisé pour estimer le coût et le volume d'heures complémentaires pour la mise en place de la nouvelle offre de formation. Effectivement cela pose un gros problème car nous ne savons pas aujourd'hui si les 21 000 heures votées permettront de poursuivre les enseignements, les formations et toutes les activités d'équivalence horaire que nous avons actuellement.

Pour mémoire, le volume d'heures complémentaires pour le pôle Martinique est de 22 000 donc la différence revient au pôle Guadeloupe. On a réduit le volume d'heures complémentaires à un niveau inférieur à celui qui est aujourd'hui utilisé pour un seul pôle. C'est là où il y a eu des réactions très fortes, je le répète aujourd'hui en CAC, nous sommes tous conscients qu'il faut faire des efforts en ce qui concerne les heures complémentaires, qu'il faut réduire le nombre d'heures complémentaires mais c'est un travail qui doit se faire de manière collégiale et qui doit surtout être basé techniquement sur des faits établis, sur des calculs qui permettent aux instances de se positionner, ça n'a pas été le cas. Nous sommes passés directement au Conseil d'Administration sur la base de l'exposé qui a été fait par le

Directeur des affaires financières alors que nous n'avions aucun document à ce sujet et qu'il n'était même pas à l'ordre du jour du conseil extraordinaire qui avait été convoqué sur une seule question à savoir l'examen de l'accréditation de l'offre de formation.

M. le Président Eustase JANKY – Je vais conclure sur cette question. Mme FRANCOIS HAUGRIN, je demande que chaque Vice-président fasse le point sur ses formations, sur ses heures complémentaires, que chacun fasse le point avec ses composantes. La question que vous posez au regard des chiffres et autre chose, elle est posée depuis dix ans. Je suis comme le Professeur MERIL, cela fait 28 ans que je suis dans cet établissement et que je suis au Conseil d'Administration. Depuis plus de dix ans la question est posée, on pose la même question chaque année et nous n'avons pas avancé ; au contraire ces heures ont explosé. Soit je ne paie pas les primes des collègues, soit je n'augmente personne ou alors je continue à faire exploser les heures complémentaires pour des formations qui ne sont pas plus innovantes qu'avant, pour des formations qui ne conduisent à aucune embauche à la fin, pour des formations qui ne sont absolument pas en lien avec les besoins des territoires. Aujourd'hui, je dis que nous devons faire des efforts, chacun de nous doit faire des efforts. Nous avons fait une offre de formation avec une multiplication des parcours, là aussi nous devons réfléchir à ce que nous pourrons faire ensemble, ce que nous pourrons mutualiser, ce que nous pourrons faire de façon innovante avec d'autres technologies. L'enseignement change, il faut aussi que nous puissions changer avec les différentes modalités d'enseignement. Nous avons appris cela il y a très longtemps dans certaines facultés dont la faculté de médecine, nous avons appris à travailler par visio-conférence. S'il fallait une équipe sur chaque pôle, je pense que nous nous n'arriverions jamais. Aujourd'hui, je demande à chacun de faire des efforts et je ne changerai pas. Nous avons voté un montant et nous nous y tiendrons au moins pour l'offre de formation. Nous n'allons pas changer. S'il faut des heures complémentaires, c'est mon affaire. Je vous remercie pour vos travaux.

(Séance levée à 11h40)